

limites du *Canada* puissent, un jour prochain, s'étendre des bords de l'*océan Atlantique* d'un côté jusqu'à ceux du *Pacifique* de l'autre.

Si une telle adresse est adoptée, il vous faudra prendre les mesures propres à assurer de bonne heure l'exploration et l'étude pour un chemin de fer Intercolonial en vue de sa construction conformément aux termes de l'Union.

L'acquisition des Territoires du Nord-Ouest impose au Gouvernement et au Parlement de la Puissance le devoir d'en assurer le prompt établissement en encourageant l'immigration. On ne saurait mieux remplir ce devoir qu'en suivant une politique libérale dans la concession des terres, et en ouvrant des communications à travers notre propre pays jusqu'au *Manitoba*. Les moyens proposés pour arriver à ces fins seront soumis à votre considération.

Le Gouvernement de Sa Majesté s'est décidé à référer la question des pêcheries, ainsi que les autres questions pendantes entre les deux pays, à une Commission conjointe à être nommée par le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement des *États-Unis*. Le *Canada* sera représenté dans cette Commission. Cette manière de traiter les diverses matières en contestation en amènera, j'espère, l'ajustement satisfaisant. Le *Canada* n'avance aucune demande au-delà de celles auxquelles il a clairement droit d'après les traités et le droit des gens. Il n'a poussé aucune réclamation jusqu'à l'extrême, et il n'a cherché qu'à maintenir les droits de son propre peuple avec justice et fermeté, mais dans un esprit amical et modéré, et avec tout le respect qui est dû aux puissances étrangères et aux obligations internationales. Le pays doit des remerciements à l'Amiral de la Station et à ceux qu'il commandait, pour l'assistance précieuse et efficace qu'ils ont rendue à nos croiseurs pendant la dernière saison, pour le maintien de l'ordre et pour la protection des pêcheries littorales contre tout empiètement.

La perspective de l'adoption d'un cours monétaire international, dans l'état actuel de l'*Europe*, paraît si éloignée, que je recommande à votre considération la convenance d'assimiler la monnaie de la Puissance sans plus de délai.

L'extension au *Manitoba* des Lois de Milice et autres Lois de la Puissance, et leur adaptation à la condition présente de cette jeune province, demanderont votre attention.

Le recensement décennal sera pris le troisième jour d'avril prochain, et l'on croit qu'il a été adopté un système plus complet et plus exact qu'aucun de ceux qu'on a suivis ci-devant. Il pourra être nécessaire d'amender l'Acte de la dernière session à quelques égards.

Entre autres mesures il vous sera présenté des Bills au sujet des Élections Parlementaires, des Poids et Mesures, des Compagnies d'Assurance, des Banques d'Épargnes, et pour la refonte et l'amendement des Lois d'Inspection.

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai donné ordre que les Comptes Publics fussent mis devant

vous. Vous apprendrez avec plaisir que le Revenu de l'année dernière a excédé l'estimation qui en avait été faite, et que la perspective pour l'année courante est si encourageante que, malgré les améliorations publiques considérables qu'on a en vue, vous serez probablement en état de diminuer la taxation du pays.

Le budget pour l'année prochaine vous sera soumis, et j'ai l'assurance que vous serez d'avis que les subsides que vous serez appelés à voter, pourront être accordés sans inconvénient pour le peuple.

Honorables Messieurs du Sénat, et Messieurs de la Chambre des Communes,

En mettant devant vous ces divers et importants sujets, j'ai la pleine confiance qu'ils attireront la plus mûre attention de votre part, et je prie Dieu que le résultat de vos délibérations soit, avec la grâce divine, favorable à tous égards à l'avancement et au bonheur du pays.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD propose que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

La Chambre décide d'instituer les comités permanents habituels et l'ajournement est proposé par l'hon. sir John A. Macdonald, appuyé par l'hon. sir George-É. Cartier.

* * *

LES PÊCHERIES

Sur la motion d'ajournement, **M. MACKENZIE** demande si le gouvernement a l'intention de déposer toute la correspondance concernant les pêcheries avant d'entamer la discussion sur le discours de Son Excellence demain. S'il existe de la correspondance sur la création de la Haute commission conjointe, il est souhaitable qu'elle soit déposée à la Chambre car il est impossible d'éviter une discussion à ce sujet demain, au cours du débat. Cela revêt beaucoup trop d'importance pour notre pays pour que la Chambre passe sous silence le passage du discours de Son Excellence qui y fait allusion, ou pour qu'elle ne discute pas au moins un peu des questions que tout le monde se pose à son sujet, ne fût-ce que par souci de faire respecter nos droits nationaux. La commission risque malgré tout d'orienter ses travaux dans un sens que le Parlement ne juge pas nécessairement conforme aux intérêts de la Puissance et il est souhaitable de connaître aussitôt que possible l'opinion des hommes politiques à ce sujet. Dans son esprit, il va de soi que la correspondance doit être déposée.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD dit que le gouvernement n'a pas l'intention de déposer de la correspondance ni le moindre document avant que l'Adresse n'ait été adoptée. Il trouve que la façon de procéder proposée par le député est inhabituelle et extrêmement malcommode. L'on veillera soigneusement à ce qu'aucun député ne se sente obligé d'approuver la politique du gouvernement dans ce domaine ou dans tout autre à cause de l'Adresse. Dès que la Chambre entamera ses travaux proprement dits, le gouvernement déposera les parties de la correspondance